

EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

- *Date de Convocation : 08/02/2024
- *Date d'Affichage : 08 /02/2024
- *Conseillers en exercice : 9
- *PRESENTS : 6
- *VOTANTS : 6

Vu les statuts du 11/03/1980 de la Caisse des Ecoles Publiques de Margency,
L'an deux mil vingt-quatre, le 2 avril à 18 heures 30 le Comité de la Caisse des Ecoles légalement
convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Président de la Caisse des Ecoles.

Était présent : Monsieur Thierry BRUN, Madame Murielle FANOULLIERE,
Madame Isabelle LACOUR, Madame Fabienne MAVOUNGOUD,
Monsieur Michel PLAIGNAUD et Monsieur Stéphane CHEPPTTELL.

Absents : Madame Muriel DANQUAH, Madame Typhanie DESPIAU,
Monsieur Vincent BLANGY.

Madame LACOUR a été élue Secrétaire de séance.

**Déli.1 APPROBATION DE COMPTE DE GESTION DE LA CAISSE
DES ECOLES**

Le Comité de la Caisse des Ecoles de Margency,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice
2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des
créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de
gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes
de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et
des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun
des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes

émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, n'appelle pas d'observation et est conforme aux écritures.

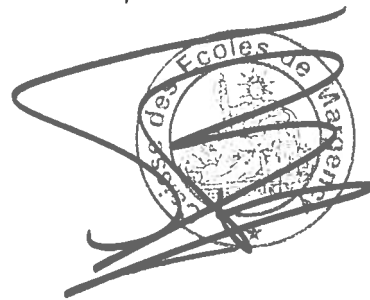
DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère
Exécutoire de cet acte, dès
Sa transmission en Sous-Préfecture.**

Affiché le 5/04/2024

Fait à Margency, le 3 avril 2024

Le Président,
Thierry BRUN.



DEL1APPROCCGDE

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-04T16:01-17:00 (MI252094181)

Identifiant unique de l'acte : 095-269501276-20240403-DEL1APPROCCGDE-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : DEL 1 APPROBATION DE COMPTE DE GESTION DE LA CAISSE
DES ECOLES

Date de décision : Apr 3, 2024 12:00:00 AM

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires
7.1.4. compte administratif ou compte financier

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL1 APPROBATION.CG.2023.PDF](#)

Préparé

Transmis

Accuse de réception

Date 04/04/24 à 16:01

Date 04/04/24 à 16:01

Date 04/04/24 à 16:07

Par [ROYER Christelle](#)

Par [ROYER Christelle](#)



Certifié
Conforme